



**Nations Unies**

**Rapport du Comité  
préparatoire de la Réunion  
internationale de haut niveau  
chargée d'examiner la question  
du financement  
du développement à l'échelon  
intergouvernemental**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Cinquante-cinquième session  
Supplément N° 28 B (A/55/28/Add.2)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-cinquième session  
Supplément N° 28 B (A/55/28/Add.2)

**Rapport du Comité  
préparatoire de la Réunion  
internationale de haut niveau  
chargée d'examiner la question  
du financement  
du développement à l'échelon  
intergouvernemental**



Nations Unies • New York, 2001



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	1
II. Questions d'organisation .....	3–19	1
A. Adoption de l'ordre du jour .....	3	1
B. Participation .....	4–9	1
C. Accréditation d'organisations non gouvernementales .....	10	2
D. Élection du Bureau .....	11–12	2
E. Documentation .....	13	2
F. Question des notes techniques .....	14–15	2
G. Mesures prises par le Comité .....	16–19	3
III. Examen des contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement .....	20–24	3
IV. Résultats escomptés de la Conférence internationale sur le financement du développement .....	25–27	3
V. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session .....	28–29	4
VI. Recommandations et décisions adoptées par le Comité .....	30–31	4
<b>Annexes</b>		
I. Déclaration commune des coprésidents, rendue publique le 8 mai 2001, à la fin de la première partie de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement .....		7
II. Liste des documents dont était saisi le Comité préparatoire à sa troisième session .....		20



## Chapitre premier

### Introduction

#### Ouverture et durée de la session

1. La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement\* s'est tenue à New York du 2 au 8 mai 2001, conformément au paragraphe 3 de la résolution 55/245 de l'Assemblée générale en date du 21 mars 2001. Le Comité a tenu quatre séances (1re à 4e), ainsi que des réunions officieuses.

2. À la 1re séance, le 2 mai, le Président du Conseil économique et social a fait une déclaration au Comité.

## Chapitre II

### Questions d'organisation

#### A. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 1re séance, le 2 mai, le Comité a adopté pour sa troisième session l'ordre du jour ci-après, publié sous la cote A/AC.257/21 :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement.
3. Résultats escomptés de la Conférence internationale sur le financement du développement.
4. Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

#### B. Participation

4. Les représentants des États Membres ci-après ont participé aux travaux : Afrique du Sud, Algérie, Alle-

magne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe.

5. Les observateurs des États non membres ci-après ont participé aux travaux : Saint-Siège et Suisse.

6. Les bureaux et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

7. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Organisation internationale du Travail, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Organisation mondiale du commerce.

8. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Communauté des Caraïbes, Communauté européenne, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique.

\* Ancien Comité préparatoire de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

9. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient représentées :

*Statut consultatif général*

Caritas International; Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Églises; Franciscains International; Interaction, American Council for Voluntary International Action; Chambre de commerce international; Confédération internationale des syndicats libres; Conseil international de l'action sociale; Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies; Confédération mondiale du travail; Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies;

*Statut consultatif spécial*

Actionaid/Action Aid; Conseil canadien des Églises; Congrégation de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur; Development Alternatives with Women for a New Era; The Grail; Information Habitat: Where Information Lives; International Club for Peace Research; Coopération internationale pour le développement et la solidarité; Fédération luthérienne mondiale; Mani Tese; Maryknoll Sisters of St. Dominic; School Sisters of Notre Dame; Sisters of Mercy of the Americas;

*Liste*

The Center of Concern; Fondation Driederich-Ebert; Amis de la Terre; Institut du tiers monde; United Nations Association of the USA; United Nations Environment and Development, United Kingdom Committee; Women's Environment and Development Organization (WEDO); World Business Council for Sustainable Development; World Economy, Ecology and Development (WEED);

*Organisations non gouvernementales accréditées au processus sur le financement du développement*

Action for Economic Reform; Agricultural Mission; Déclaration de Berne; Center for Environmental Economic Development; Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer (CISFEM); Centro de Investigaciones de Economía Internacional (CIEI); Conseil du développement international; Focus on Global South; Fundación Intervida; Fondation Heinrich Böll; Instituto de Estudios Socioeconómicos

(INESC); Association nationale des économistes cubains; New Economics Foundation; The Sisters of Charity Federation; Social Investment Forum; Women's International Coalition for Economic Justice; Year of Relief 2000.

### **C. Accréditation d'organisations non gouvernementales**

10. À sa 1re séance, le 2 mai, le Comité a décidé, pour leur permettre de participer au processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale sur le financement du développement, d'accréditer un certain nombre d'autres organisations non gouvernementales dont on trouvera la liste dans le document A/AC.257/10/Add.3, comme l'avait recommandé son bureau (voir chap. 6, sect. B).

### **D. Élection du Bureau**

11. À sa 4e séance, le 8 mai, le Comité préparatoire a élu Mme Ruth Jacoby (Suède) au poste de vice-présidente du Comité à la place de M. Jørgen Bøjer (Danemark).

12. Lors de la même séance, le Comité a élu M. Yoshiyuki Motomura (Japon) afin de remplacer M. Hideaki Kobayashi (Japon), M. Ivan Šimonovič (Croatie) à la place de M. Yvan Nimac (Croatie), Mme Sonia Leonce (Sainte-Lucie) à la place de M. Julian Hunte (Sainte-Lucie) et Mme Ellen Loj (Danemark) à la place de Mme Ruth Jacoby (Suède) en tant que Vice-Présidents du Comité.

### **E. Documentation**

13. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa troisième session figure en annexe au présent rapport.

### **F. Question des notes techniques**

14. À la 4e séance, le 8 mai, les représentants de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77), du Nigéria, des États-Unis d'Amérique, de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Bélarus et du Canada ont fait des déclarations au sujet de la question des notes techniques.

15. Lors de la même séance, le Comité a décidé de renvoyer la question au Bureau pour examen et décision.

### **G. Mesures prises par le Comité**

16. À la 4e séance, le 8 mai, le Facilitateur pour les consultations officieuses sur le processus préparatoire de fond et la Conférence internationale sur le financement du développement, M. Mauricio Escanero (Mexique) a informé le Comité des progrès de ces consultations.

17. Lors de la même séance, il a présenté un projet de résolution qu'il a modifié oralement.

18. Lors de la même séance, le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution tel que modifié oralement (voir chap. VI, sect. A).

#### **Dates de la reprise de la troisième session du Comité**

19. Au paragraphe 7 du projet de résolution, le Comité a recommandé que la reprise de sa troisième session se déroule du 15 au 19 octobre 2001.

## **Chapitre III**

### **Examen des contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement**

20. Le Comité a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 1re et 2e séances, le 2 mai 2001. Il était saisi des documents suivants :

a) Récapitulatif des initiatives et des thèmes proposés par les gouvernements : note du Secrétaire général (A/AC.257/23 et Add.1);

b) Document de travail établi par le Facilitateur (A/AC.257/24).

21. À la 1re séance, le 2 mai, des déclarations liminaires ont été prononcées par le Coordonnateur exécutif du secrétariat de coordination de la Conférence internationale sur le financement du développement et par le Facilitateur pour les consultations officieuses sur

le processus préparatoire de fond et la Conférence internationale sur le financement du développement, M. Mauricio Escanero (Mexique).

22. À la même séance, les représentants du Mexique, de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77), de la Suède (au nom de l'Union européenne), du Chili (au nom du Groupe de Rio), du Japon, d'Israël, du Bélarus, de la Norvège, de la République dominicaine, de la Chine, de la Suisse, de Nauru (au nom des petits États insulaires en développement, qui sont membres du Forum des îles du Pacifique), des Philippines (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), de Sainte-Lucie et du Bangladesh ont fait des déclarations.

23. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ainsi que par le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

24. À la 2e séance, le 2 mai 2001, les représentants des États-Unis d'Amérique, de Cuba, de la République démocratique populaire lao (au nom des pays en développement sans littoral), de la Barbade (au nom de la Communauté des Caraïbes), de l'Australie, du Pakistan, de la Fédération de Russie, de l'Ouganda, du Burundi et du Bélarus ont fait des déclarations.

## **Chapitre IV**

### **Résultats escomptés de la Conférence internationale sur le financement du développement**

25. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour lors de sa 3e séance, le 8 mai.

26. Lors de la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a pris la parole.

27. Toujours lors de la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suède (au nom de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, du Pakistan, du Bélarus et d'Israël.

## Chapitre V

### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session

28. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 8 mai, le Vice-Président/Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session (A/AC.257/L.6) qu'il a modifié oralement.

29. Le Comité a adopté le rapport et a chargé le Rapporteur d'en préparer, en étroite coopération avec les autres membres du Bureau et le Secrétariat, la version finale en y incorporant le compte rendu des débats de la journée ainsi que les résumés des coprésidents concernant les résultats du dialogue tenu du 3 au 7 mai à l'occasion de réunions informelles.

## Chapitre VI

### Recommandations et décisions adoptées par le Comité

#### A. Projet de résolution pour adoption par l'Assemblée générale

30. Le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant<sup>1</sup> :

#### **Préliminaires des préparatifs de fond et de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 54/196 du 22 décembre 1999, 55/186 du 20 décembre 2000, 55/213 du 20 décembre 2000 et 55/245 du 21 mars 2001, et la décision 1/1 du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>2</sup>,

*Prenant note avec satisfaction* du rapport du Bureau du Comité préparatoire<sup>3</sup> et des autres apports soumis jusqu'à présent pour que le Comité les examine à sa troisième session<sup>4</sup>,

*Se félicitant* de voir avancer les consultations avec les principales parties prenantes institutionnelles, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire

international et l'Organisation mondiale du commerce, à propos de leur participation à la concertation sur le financement du développement,

*Encourageant* les gouvernements et toutes les autres parties prenantes concernées à continuer de réfléchir à des initiatives concrètes pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la Conférence internationale sur le financement du développement, compte tenu des questions de fond dont elle doit s'occuper,

*Encourageant également* toutes les autres parties prenantes concernées, y compris à l'échelon régional, ainsi que la société civile et les milieux des affaires, à intensifier leurs efforts pour appuyer les préparatifs de la concertation sur le financement du développement ainsi que la Conférence internationale sur le financement du développement, compte tenu des questions de fond dont elle doit s'occuper,

*Rappelant* le caractère global des préparatifs de la concertation sur le financement du développement et la nécessité de tenir compte des autres processus en cours qui intéressent les questions de fond sur lesquelles porte la concertation sur le financement du développement,

*Exprimant de nouveau* sa reconnaissance aux gouvernements pour leur appui au fonds d'affectation spéciale créé pour recueillir des contributions extra-budgétaires en faveur de la concertation sur le financement du développement,

1. *Souligne* combien il importe que la Conférence internationale sur le financement du développement soit couronnée de succès, comme dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement le 8 septembre 2000<sup>5</sup>, et remercie les chefs d'État et de gouvernement qui ont répondu à la lettre que leur a adressée le Secrétaire général conformément à la résolution 55/213;

2. *Souligne également* la nécessité de bien préparer la Conférence internationale sur le financement du développement et se félicite des activités déjà entreprises, y compris la concertation de fond et les apports de toutes les parties prenantes lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence;

3. *Exprime sa gratitude* au Mexique, pays hôte, pour son annonce concernant le lieu et la date de la Conférence, et décide que la Conférence internatio-

nale sur le financement du développement aura lieu à Monterrey, capitale de l'État du Nuevo León, du 18 au 22 mars 2002;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à assurer aux préparatifs et à la Conférence tout l'appui nécessaire, notamment un secrétariat à la mesure de l'événement et doté d'un personnel et d'autres ressources suffisants et de lancer une campagne mondiale de sensibilisation bénéficiant du plus large soutien de partenariats entre secteurs public et privé, afin de garantir, en collaboration avec les autorités du pays hôte, le succès de la Conférence et de donner le retentissement voulu à ses conclusions;

5. *Prie* le secrétariat de coordination de communiquer régulièrement au Comité préparatoire tous les renseignements voulus sur l'avancement de la campagne mondiale de sensibilisation;

6. *Invite* toutes les parties prenantes concernées à maintenir leur soutien actif aux préparatifs de la Conférence internationale, notamment en faisant appuyer le secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement par le personnel des principales parties prenantes institutionnelles, et à ce propos, invite le secrétariat de coordination à poursuivre son appui au Facilitateur, notamment pour l'établissement du premier projet succinct de document final de la Conférence, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/245, compte tenu de la concertation de fond et de tous les autres apports reçus par le Comité préparatoire, dans le cadre des questions de fond dont il a à s'occuper;

7. *Demande* que le premier projet de document final soit soumis au Comité préparatoire au milieu de septembre 2001, afin qu'il l'examine à la reprise de sa troisième session, qui doit avoir lieu du 15 au 19 octobre 2001;

8. *Invite* les gouvernements, de même que toutes les parties prenantes, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, les banques régionales de développement et tous les autres organismes régionaux compétents, à continuer de réfléchir à des initiatives concrètes à l'appui des préparatifs et de la Conférence internationale sur le financement du développement, compte tenu des questions de fond dont elle doit s'occuper, notamment en organisant des

groupes et des tables rondes d'experts, et demande à ce propos au secrétariat de coordination de soumettre des informations sur ces activités à l'attention du Comité préparatoire à la reprise de sa troisième session;

9. *Réaffirme* qu'il importe de poursuivre le renforcement des moyens permettant à toutes les parties prenantes, y compris à l'échelon régional, ainsi qu'à la société civile et aux milieux d'affaires d'intensifier leurs efforts pour soutenir les préparatifs et la Conférence internationale sur le financement du développement, compte tenu des questions de fond dont cette dernière doit s'occuper, et, ayant à cet égard examiné le rapport du groupe de travail spécial chargé par le Bureau d'étudier les modalités de participation des milieux d'affaires à la concertation sur le financement du développement<sup>6</sup> :

a) Exprime sa satisfaction de l'échange de vues informel avec des interlocuteurs appartenant aux milieux d'affaires du 2 mai 2001, et à ce propos prie le secrétariat de coordination, après avoir consulté le Bureau du Comité préparatoire, de suggérer, d'appuyer et de suivre un programme de travail élaboré avec les milieux d'affaires, qui se fasse l'écho de l'avis de ces derniers sur les questions de fond dont la Conférence doit s'occuper. Ce programme de travail pourra aller de mai 2001 jusqu'à la Conférence, comportant éventuellement des journées d'étude, des séminaires, des tables rondes, des réunions-débats et d'autres manifestations. Le secrétariat portera le résultat de ces activités à l'attention du Comité;

b) Décide d'inviter à la concertation les participants du secteur privé selon les modalités suivantes :

i) Les membres du secteur privé qui sont dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en tant qu'organisations non gouvernementales participeront à la concertation selon les règles en vigueur;

ii) Les membres du secteur privé qui ne sont pas dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social seront accrédités cas par cas de façon analogue aux organisations non gouvernementales<sup>7</sup>, selon les modalités définies ci-après. Ils communiqueront le nom de la société ou organisation, avec des renseignements tels que rapports annuels et mémorandums officiels, au secrétariat de coordination, qui le diffusera aux membres du Comité préparatoire, lequel décidera

de l'accréditation selon la procédure d'approbation tacite;

c) Décide également que les modalités de participation des milieux d'affaires à la Conférence seront arrêtées définitivement après que le Comité préparatoire aura décidé à sa troisième session de la structure de la Conférence;

d) Invite à prendre d'autres initiatives pour faire participer à la concertation les milieux d'affaires aux échelons national et régional, et à en informer le Comité préparatoire;

10. *Décide* d'inclure dans la structure de la Conférence une réunion officielle de haut niveau, qui aura lieu le 18 mars 2002; un débat au niveau ministériel, auquel les délégations seront invitées à envoyer des délégations groupant des représentants de toute la gamme des ministères nationaux compétents, qui aura lieu les 19 et 20 mars 2002; et un débat au sommet, auquel participeront les chefs d'État ou de gouvernement, qui aura lieu les 21 et 22 mars 2002;

11. *Décide également* que la Conférence sera ouverte à la participation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des États membres des institutions spécialisées et des observateurs, selon la pratique établie de l'Assemblée générale;

12. *Décide en outre* que la Conférence sera également ouverte à la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment les milieux d'affaires et la société civile;

13. *Demande* au Bureau du Comité préparatoire, s'agissant des paragraphes 11 et 12 de la présente résolution, d'élaborer une proposition, à soumettre à l'examen du Comité préparatoire qui en décidera à sa troisième session, sur la structure et le règlement intérieur de la Conférence, ainsi que sur les éventuelles tables rondes ou autres manifestations à inclure dans les différentes parties de la Conférence;

14. *Convient* que le Comité préparatoire, tenant compte des débats de sa troisième session, décidera de la nature des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement au plus tard à la reprise de sa troisième session, afin de guider le Facilitateur pour la suite des négociations intergouvernementales et l'élaboration du projet de documents finals.

## B. Décision du Comité

31. La décision suivante du Comité est portée à l'attention de l'Assemblée générale.

### Accréditation d'organisations non gouvernementales supplémentaires

À sa 1re séance le 2 mai 2001, le Comité préparatoire a décidé d'accréditer auprès de la Conférence internationale sur le financement du développement les organisations non gouvernementales supplémentaires suivantes, qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :

Alternativas de Capacitación y Desarrollo Comunitario

Association pour le développement économique, social et environnemental du nord

Campagne africaine pour les droits de l'homme

Centro de Investigaciones de Economía Internacional

Conseil pour le développement international

Consorzio Etimos

Déclaration de Berne

International Foundation for Election Systems

Japan Network on Debt and Poverty

KULU – Women and Development

Network Institute for Global Democratization

Social Investment Forum

Volontari nel Mondo

#### Notes

<sup>1</sup> Le projet de résolution a été adopté par l'Assemblée générale, le 25 juillet 2001, en tant que résolution 55/245 B.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 28* (A/55/28), chap. VI, sect. B.

<sup>3</sup> A/AC.257/22 et Corr.1.

<sup>4</sup> A/AC.257/23 et Add.1; et A/AC.257/24.

<sup>5</sup> Résolution 55/2.

<sup>6</sup> A/AC.257/22/Add.1.

<sup>7</sup> Résolution 54/279, par. 2 e).

## Annexe I

### **Déclaration commune des coprésidents, rendue publique le 8 mai 2001, à la fin de la première partie de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement**

1. Aujourd'hui, nous avons achevé notre étude des thèmes de fond que le Comité préparatoire a retenus afin d'en préparer l'examen par la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous venons de terminer une semaine de débats très actifs, qui viennent s'ajouter aux deux semaines de discussions tenues lors de la deuxième session en février et notre résumé des débats de la présente session doit être conçu comme complétant celui que nous avons établi en février<sup>a</sup>. En notre qualité de coprésidents de la réunion, nous estimons que le Comité a accompli sa tâche et que nous sommes maintenant prêts à proposer un certain nombre de priorités dont nous estimons tous deux qu'elles devraient être retenues par lui.

2. Avant de définir ces priorités, nous tenons à faire quelques observations générales au sujet du processus et des corrélations que présentent entre elles les questions de fond que vous avez étudiées. Nous saisissons cette occasion de remercier les dirigeants de l'État du Nouveau Léon, au Mexique, qui ont informé le Comité préparatoire du choix du site retenu pour la Conférence internationale sur le financement du développement, dont nous pouvons maintenant vous confirmer qu'elle aura lieu du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique).

#### **Caractère de nos réunions**

3. Le processus préparatoire de la Conférence sur le financement du développement est un exercice intergouvernemental unique en son genre aux Nations Unies et nous sommes heureux d'y contribuer en qualité de coprésidents. Le processus a commencé il y a trois ans avec un accord, à l'Assemblée générale, sur l'idée qu'il fallait faire quelque chose d'important pour tenter de résoudre cette question essentielle. C'était à dessein qu'on avait laissé dans le vague ce qu'il convenait de faire exactement et quelle était exactement la question. Depuis, nous avons tenté de préciser le processus et le contenu, à mesure qu'un appui politique s'est dessiné. Nous avons découvert de nouveaux

moyens de faire se rencontrer différents segments de la communauté internationale, aux Nations Unies, pour délibérer ensemble des problèmes cruciaux d'intérêt commun. Sous l'égide de la Conférence internationale, nous avons constitué progressivement un assemblage cohérent – qui évolue encore – d'autorités gouvernementales et d'institutions internationales, avec un soutien tout à fait notable des organisations de la société civile et, de plus en plus, du secteur des entreprises. Adoptant une approche synthétique et cohérente pour ses débats, cet assemblage a repéré de nombreux domaines où des politiques doivent être définies dans la perspective du financement du développement. Nous aurons donc, ensemble, à réfléchir à la nature des problèmes de politique générale que, au moment où elle s'ouvrira, à Monterrey en mars prochain, la Conférence internationale devra examiner et sur la façon de les aborder.

4. Les débats au cours de la semaine écoulée se sont poursuivis dans l'esprit général des propositions consignées dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à notre dernière session (A/AC.257/12). Le document de travail (A/AC.257/24) dont l'Assemblée générale dans sa résolution 55/245 du 21 mars 2001 avait confié la rédaction à notre facilitateur nous a beaucoup aidés dans nos débats. Nous avons également tiré parti de nombreuses et fécondes communications des États Membres, réunies par le Secrétariat dans les documents A/AC.257/23 et Add.1.

5. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a de son côté remis au Comité son document intitulé « Contribution des États membres de l'OMC aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement » (WT/COMTD/30). Ce document renfermait le texte de consensus élaboré par le Comité du commerce et du développement de l'OMC et qui présente des vues sur plusieurs des questions actuellement examinées par le Comité préparatoire<sup>b</sup>. Les intervenants, lors des réunions du Comité, ont salué la contribution du Comité

de l'OMC et du représentant du secrétariat de l'OMC, qui a participé au débat, et ils espéraient que l'OMC continuerait à participer activement au processus, au niveau intergouvernemental et au niveau du secrétariat.

6. Les délibérations du Comité ont également profité de l'active participation des représentants de deux autres acteurs institutionnels essentiels, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Plusieurs autres organisations internationales ont également participé aux travaux : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que les représentants des secrétariats du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En outre, nous avons amorcé un important dialogue avec des représentants du monde des entreprises et nous y reviendrons plus loin. Nous avons également profité dans nos débats de fond des interventions pleines d'enseignements de représentants d'organisations et de collectifs de la société civile et nous avons pu assister à de nombreuses « réunions parallèles », qui avaient été organisées pour approfondir l'examen de questions essentielles intéressant le financement du développement.

7. C'est dire combien le débat de fond était riche. Nous avons eu la bonne fortune, également, de commencer notre session juste après l'achèvement de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods. Nous sommes reconnaissants au Président du Conseil économique et social de nous avoir communiqué les conclusions de cette réunion et d'avoir réuni des ministres des finances, des gouverneurs de banque centrale et autres hauts fonctionnaires de pays développés et en développement pour des débats fructueux avec des représentants des Nations Unies sur plusieurs questions qui sont au centre du processus préparatoire. Les déclarations de soutien et d'engagement en matière de financement du développement faites lors de cette réunion par des hauts fonctionnaires nationaux et internationaux ont été tout à fait encourageantes pour nous, en notre qualité de coprésidents du Comité, car elles montraient que le processus préparatoire inspire de plus en plus confiance dans son bon déroulement aux différents ministères des États Membres.

8. Il est devenu manifeste, à mesure que se déroulait le dialogue de fond durant la troisième session du Comité préparatoire que, comme durant la deuxième session, un grand nombre de missions des États Membres à New York avaient accru leurs capacités d'examiner des questions de politique économique et financière avec des spécialistes venus de leur capitale. Nous tenons à remercier tous les gouvernements d'avoir bien voulu envoyer à New York des spécialistes de haut niveau afin de participer aux débats. Nous savons aussi l'appui important donné aux missions à New York par les gouvernements qui n'ont pu envoyer des représentants à la troisième session du Comité préparatoire.

9. À ce sujet, nous tenons à souligner combien il est important que les missions auprès de l'Organisation des Nations Unies continuent cette pratique et s'y rallient en plus grand nombre, à mesure que nous abordons la deuxième partie de la troisième session du Comité préparatoire, en octobre. Vos deux coprésidents sont convaincus que des résultats importants seront obtenus à la Conférence internationale et que la prochaine réunion sera décisive pour déterminer quels pourraient être ces résultats. Tous les États Membres ont donc beaucoup à gagner au succès de ce processus et il est tout à fait dans leur intérêt d'envoyer à la réunion d'octobre une délégation aussi fournie que possible, avec des représentants de tous les ministères concernés. Nous souhaitons rappeler à ce sujet que des fonds sont disponibles pour aider des experts gouvernementaux faisant partie de délégations de pays en développement à participer aux sessions du Comité préparatoire. Nous souhaitons également encourager les délégations à tirer parti de cette possibilité, qui est le résultat de plusieurs contributions généreuses.

10. Le processus préparatoire de la Conférence sur le financement du développement fonctionne parce que les participants sont pleinement conscients de son potentiel. Les interventions des États Membres ont donc continué à être très pertinentes et riches, comme elles l'avaient été lors de notre précédente session. Elles ont une fois de plus contribué à l'atmosphère faste de la réunion. Il est manifeste que toutes les délégations cherchaient à trouver un terrain d'entente et à recenser les idées qui leur paraissaient mûres pour une collaboration active.

11. Cette démarche est tout à fait conforme aux buts du processus préparatoire. C'est également une raison de croire et d'espérer qu'on a maintenant entièrement dissipé les craintes de voir le processus préparatoire de

la Conférence sur le financement du développement empiéter sur le mandat de partenaires multilatéraux importants que nous avons invités à prendre part aux travaux. Certains hauts responsables des organismes multilatéraux et les représentants des gouvernements auprès de ces institutions ont déjà apporté une contribution éminente à notre processus préparatoire. L'ambition de celui-ci a toujours été de stimuler l'intérêt politique porté à la question, sur la base d'une analyse et de vues communes et de prendre des décisions sur des questions sur lesquelles les Nations Unies peuvent avoir un impact réel.

### Corrélations entre les questions de fond

12. À l'initiative du Bureau, le Comité a tenu un débat distinct sur les corrélations entre les six domaines retenus dans l'ordre du jour<sup>c</sup>. Les intervenants se sont félicités de cette initiative et sont facilement convenus de l'importance de tous les points recensés, sous ce titre, dans le document de travail du facilitateur. Les intervenants sont également convenus de l'esprit général qui inspire les textes narratifs relatifs à tous ces points. Des propositions ont été faites sur les éclaircissements à apporter; des délégations ont également posé des questions sur certains points généraux qui pourraient se transformer en propositions concrètes.

13. Cet intérêt porté aux corrélations entre les questions de fond résulte du désir de voir les équipes dirigeantes aborder expressément trois questions :

- La conformité des politiques et des normes avec les buts nationaux et internationaux;
- La cohérence des décisions des différentes entités officielles au niveau des politiques et au niveau opérationnel;
- La complémentarité entre les mandats multiples.

14. Ces préoccupations concernent les responsabilités différentes mais parfois redondantes des différents ministères, au niveau national, au niveau des autorités nationales de différents pays et à celui des autorités nationales et des institutions internationales, en particulier concernant les questions relatives à la monnaie, au commerce, aux finances et au développement. Ces préoccupations concernent aussi une bonne harmonisation des intérêts privés et publics aux niveaux national et international, et la facilitation des relations mutuelles entre les pouvoirs publics, le mouvement syndical, les entreprises, la société civile et les milieux universitaires; on peut citer en exemple les

taires; on peut citer en exemple les partenariats public/privé.

15. Dans un sens, cette préoccupation concerne des principes de fond. Ainsi, de nombreux gouvernements ont fait valoir la primauté des priorités nationales dans la confection des politiques nationales, bien qu'on ait également fait observer que les pays dont les politiques économiques pouvaient retentir sur la conjoncture économique internationale devaient tenir compte de ce fait dans le choix de leurs politiques. En même temps, il semble largement admis que les normes et codes internationaux peuvent guider la confection des politiques dans plusieurs domaines, bien que l'accord soit moins évident sur la liste de ces domaines ou sur le degré de spécificité de ces normes ou sur l'unicité du modèle de conjoncture économique propice.

16. D'un autre point de vue, il y a lieu de se préoccuper des principes en vertu desquels les normes relatives aux politiques sont créées, adoptées et appliquées. « Pour faire partie de la solution, » a déclaré un intervenant, « il faut également prendre part à la décision ». On a fait valoir à cet égard que des codes et normes universels devaient être élaborés à la faveur d'un processus sans exclusive, responsable et transparent avec la participation de tous les pays. En même temps, la nécessité de respecter les mandats et les structures administratives des organisations internationales compétentes a été soulignée. Ces deux préoccupations impliquent la nécessité de réfléchir aux modalités d'une participation plus démocratique aux décisions. Sur une question toute proche, un autre orateur a demandé quel temps il faudrait que dure la facilitation multilatérale des processus consultatifs nationaux complexes quand l'intention est d'encourager le développement de politiques nationales.

17. D'autres intervenants ont souligné que bien souvent les politiques ne pouvaient être vraiment appliquées faute des ressources humaines nécessaires. Il faut donc pouvoir apprécier la capacité de mise en oeuvre dans les pays concernés, quand les normes internationales sont déterminées et qu'il existe une volonté internationale de fournir des ressources suffisantes pour une coopération technique indispensable une fois ces normes nouvelles adoptées. La question se pose aussi d'un suivi adéquat, ce qui pose celles de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, et dans certains cas de la subsidiarité (le suivi doit-il avoir lieu au niveau mondial, régional, sous-régional ou national?).

18. Cela soulève la question des perspectives régionales, qui paraissent du plus grand intérêt. On a en effet manifesté un intérêt considérable pour les récentes innovations régionales et pour la création de nouvelles institutions régionales ou le renforcement de celles qui existent. Il faut donc une participation active des banques régionales de développement, des commissions régionales des Nations Unies et des autres organes régionaux ou sous-régionaux au processus préparatoire.

19. Plus généralement, les normes internationales et les principes régissant l'établissement de ces normes sont déterminés dans tout un ensemble d'organes internationaux, dont certains sont spécialisés et dont certains autres ont un mandat général, certains sont universels et d'autres ont une composition limitée, certains sont purement publics et d'autres sont privés ou ont une composition mixte. On considère généralement que l'Organisation des Nations Unies, en raison de son universalité et de son autorité morale, peut utilement organiser un dialogue entre ces organes, aux niveaux institutionnel et intergouvernemental. En outre, l'Organisation des Nations Unies offre des mécanismes bien rodés et elle a une expérience considérable de la réunion à la table des négociations de représentants de la société civile et, de plus en plus aussi, d'intérêts privés. L'Organisation des Nations Unies est bien placée pour mettre en oeuvre une démarche globalisante, pour réfléchir sur le fonctionnement du système international dans son ensemble et pour tirer parti d'hétérogénéités qui lui sont inhérentes et chercher des progrès sur tous les fronts.

20. Compte tenu de ces considérations, nous souhaitons vous faire part de la façon dont nous interprétons les domaines de convergence dégagés dans le dialogue qui a eu lieu lors des réunions du Comité préparatoire et sur les priorités qui semblent en résulter. Nous ne prétendons pas qu'il y ait un consensus. Dire que nous percevons une convergence entre les intervenants sur certaines questions est fort éloigné de prétendre que les États Membres, s'ils choisissent de ne pas parler, partagent l'opinion des orateurs. Nous mettons également en avant certaines propositions qui semblent susciter un certain intérêt et dont nous estimons qu'elles pourraient utilement continuer à être discutées dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence. Enfin, on mentionnera occasionnellement une idée qui nous a simplement parue particulièrement intéressante ou très importante pour l'un ou l'autre des orateurs, même si

elle ne sera pas nécessairement mûre pour un accord d'ici à mars 2002.

## I. Mobilisation des ressources intérieures pour le développement

21. Pratiquement tous les thèmes abordés ont suscité un large accord chez les participants<sup>d</sup>. Le principe de base est que la responsabilité du développement économique incombe en priorité aux pays concernés. Parmi les autres principes sur lesquels les participants ont insisté, on peut citer la propriété, la participation, la transparence, la responsabilité et l'accès. La mobilisation des ressources intérieures suppose notamment :

- L'existence d'un environnement intérieur et international favorable (commerce, finance, prix des produits de base, aide publique au développement et renforcement des capacités);
- La participation du secteur privé;
- L'offre par les organismes de la société civile de services financiers aux groupes à faible revenu et aux pauvres.

Le débat a permis de préciser les différents points examinés et de faire ressortir les questions sur lesquelles un accord paraît possible.

### Priorités

- Les éléments indispensables à la mobilisation des ressources intérieures sont : une bonne gouvernance, des conditions macroéconomiques satisfaisantes, une programmation budgétaire à moyen terme, un système fiscal efficace et équitable, un système financier fonctionnant de manière satisfaisante, l'introduction d'innovations financières de façon à permettre un plus large accès au financement et la participation de la société civile ainsi que du secteur privé à l'offre de services, l'existence de services sociaux et la possibilité d'accès au financement pour les groupes généralement exclus du secteur financier formel.
- Il est indispensable d'engager un véritable effort de renforcement des capacités et d'assistance technique dans les domaines essentiels de la mobilisation des ressources intérieures, en tirant parti des possibilités de coopération bilatérale avec

tout autre pays, du Nord et du Sud, ainsi que de coopération régionale entre groupes de pays.

À cet égard, les participants ont souligné qu'il importait :

- Que les pays en développement fixent eux-mêmes leurs priorités et assurent la maîtrise des programmes, en consultation avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, comme c'est par exemple le cas pour les pays d'Afrique dans le cadre du Pacte pour le redressement de l'Afrique de la Commission économique pour l'Afrique<sup>e</sup>;
- De tirer les enseignements des programmes existants, y compris de la fourniture par l'ONU de modèles de programmes reproductibles, ainsi que des travaux d'autres organisations internationales et bilatérales.
- De préciser l'appui dont ont besoin certains groupes de pays en développement pour mobiliser leurs ressources intérieures. Les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001 pourraient contribuer au débat de la Conférence internationale sur ce sujet.
- Il faut développer la complémentarité entre le secteur privé et la société civile, d'une part, et le secteur public, d'autre part, pour ce qui concerne l'offre d'infrastructures et de services sociaux ainsi que l'innovation financière de façon à permettre à toutes les couches de la population d'avoir accès au financement. Dans ce contexte, les participants ont également étudié les questions suivantes :
  - L'utilisation des ressources publiques pour encourager la participation du secteur privé;
  - La mise à profit des enseignements tirés par divers groupes, tels que le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres qui regroupe 27 organismes de microfinancement;
  - La participation du secteur privé à une table ronde sur l'innovation financière, qui serait organisée parallèlement à la Conférence.
- Le renforcement, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, de la lutte contre la corruption de toute origine et l'établissement d'une coopération dans ce domaine sous les auspices de l'ONU en tenant compte de l'expérience acquise par divers pays et des efforts en cours aux

niveaux international et régional pour éviter les chevauchements d'activités.

- La coordination des divers mécanismes existants (plans et stratégies de développement national, documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, cadres généraux de développement, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et bilans communs de pays) destinés à permettre aux pays en développement de formuler et d'appliquer plus facilement leurs stratégies de mobilisation des ressources intérieures afin d'atteindre leurs objectifs de développement.

## II. Investissements étrangers directs et autres flux privés

22. Les participants ont reconnu que les investissements étrangers directs (IED) et d'autres flux privés à long terme pouvaient être un facteur important du développement, notamment en favorisant les transferts de technologie, la création d'emplois, le renforcement des capacités nationales (humaines et institutionnelles), la diversification de la base de production, la mise en place d'une infrastructure satisfaisante et le développement de l'entrepreneuriat<sup>f</sup>. Il est donc souhaitable d'adopter, dans un cadre approprié, des mesures destinées à encourager ces flux. Ils ont également reconnu que les pays développés, les pays en développement et la communauté internationale pouvaient contribuer au développement de ces flux et faire en sorte qu'ils concernent tous les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays enclavés et les petits États insulaires en développement, comme indiqué ci-après :

- Les pays d'origine peuvent faire beaucoup pour encourager les investissements privés à destination des pays en développement, et notamment ouvrir leurs marchés (parce que les investissements ne sont pas seulement suscités par les possibilités d'accès aux marchés des pays de destination et des pays tiers mais également par les possibilités d'exportations en retour vers le pays d'origine), la diffusion d'informations sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement et la fourniture d'une assistance technique pour les aider à mieux contrôler ces flux;
- Les pays destinataires peuvent encourager l'entrée de capitaux à long terme en instaurant un environnement macroéconomique stable, en mettant en place une infrastructure appropriée, en adoptant un cadre réglementaire propice à l'investissement, qui ne défavorise pas les investissements étrangers par rapport aux investissements intérieurs et qui soit stable, transparent et prévisible, et enfin en permettant aux capitaux de ressortir facilement;
- La communauté internationale peut, par le biais de l'aide publique au développement, permettre aux pays en développement d'accroître leurs capacités humaines et institutionnelles et d'investir dans l'infrastructure, et ainsi d'attirer des investissements étrangers directs. Il en est de même des garanties d'investissement et des partenariats entre secteur privé et secteur public. Les institutions multilatérales de développement, y compris les banques régionales, pourraient prendre des mesures pour favoriser les flux de capitaux privés à long terme au niveau régional. Les groupements régionaux peuvent également contribuer au développement des IED.

### Priorités

- Étant donné que les investissements étrangers directs et les autres flux privés à long terme peuvent avoir des effets positifs mais également négatifs sur le développement, il est nécessaire d'élaborer des politiques nationales et internationales de façon à maximiser les effets positifs et en minimiser les effets négatifs. À cet effet, les participants ont proposé :
  - D'évaluer l'impact des IED sur le développement des pays en développement, y compris sur les transferts de technologie, la recherche, la capacité d'acquisition (concurrence), l'environnement et la société;
  - D'utiliser les résultats de ces évaluations pour élaborer des politiques intérieures et internationales destinées à renforcer l'impact positif des IED et en faire bénéficier les pays qui n'ont jusqu'à présent été que peu concernés par ces flux;
  - D'utiliser les résultats de ces évaluations pour également élaborer des codes de conduite, en particulier en ce qui concerne les investisse-

ments ayant des incidences sur la société et l'environnement. Ces codes de conduite pourraient également constituer un inventaire des meilleures pratiques.

- Les entreprises doivent participer davantage au financement du développement. Compte tenu de la teneur du dialogue engagé avec les entreprises le 2 mai 2001 et de la partie du projet de résolution concernant les entreprises que le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale d'adopter, il existe clairement un consensus quant à l'importance d'un dialogue avec les entreprises pour renforcer l'impact positif des IED. Le secrétariat de la Conférence internationale peut jouer un rôle important à cet égard en maintenant et en développant les contacts avec les interlocuteurs du monde des entreprises et, notamment, en :
  - Examinant de plus près la question des risques et des facteurs qui déterminent la perception que les entreprises en ont;
  - Examinant comment encourager les entreprises à faire en sorte que leurs activités n'aient pas de répercussions négatives sur la société ou sur l'environnement;
  - Cherchant à tirer profit de l'expérience acquise dans le cadre de partenariats secteur public/secteur privé, et notamment à élaborer des règles à cet égard, ainsi qu'en étudiant les possibilités de partenariats secteur public/secteur privé en général.
- Il importe d'étudier dans quelle mesure les accords bilatéraux et internationaux en matière d'investissement encouragent les investissements étrangers directs et contribuent à leur impact sur le développement. Ces accords ont suscité un intérêt et une controverse considérables. À cet égard, de nombreux pays sont favorables à l'organisation de réunions afin de l'examiner plus en détail, dans le cadre d'un processus ouvert et participatif.
- Il faut évaluer la volatilité des flux internationaux de capitaux et l'efficacité des outils disponibles pour la limiter. La volatilité des flux de capitaux à court terme a fait l'objet d'un débat considérable, mais on a également avancé l'hypothèse selon laquelle les flux à long terme, voire les investissements étrangers directs et les investissements de

portefeuille peuvent également devenir très volatils. Plusieurs propositions visant à limiter cette volatilité pourraient être étudiées, y compris les coûts et avantages de la création de petits marchés boursiers ouverts dans les pays en développement.

- Les pays en développement doivent être mieux à même de réglementer les flux privés internationaux. Il s'agit notamment de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le développement de l'entrepreneuriat, la constitution de réseaux, la promotion des investissements, la simplification de la fiscalité, la révision de la fiscalité des entreprises, l'élaboration du droit commercial et la collecte de données, notamment dans les pays les moins avancés.

### III. Commerce

23. Le débat animé consacré au commerce international dans le cadre du financement du développement qui avait été engagé lors de la deuxième session a repris avec la participation de nombreux États Membres ainsi que d'un certain nombre de représentants d'organisations internationales et d'organismes de la société civile<sup>g</sup>. Les participants se sont accordés sur le fait que le commerce peut et doit être un facteur important de la croissance économique et de l'emploi, qu'il constitue pour la plupart des pays la principale source de ressources extérieures pour le développement, que la libéralisation du commerce mondial peut offrir de nombreuses opportunités de développement mais également créer d'importants défis économiques, et que tous les pays n'ont pas les mêmes moyens, loin de là, pour tirer parti de ces opportunités et relever ces défis. La communauté internationale est consciente de ces disparités de moyens puisqu'elle accorde, à des degrés divers, des préférences particulières ainsi qu'une assistance financière et technique à certains groupes de pays, en particulier aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux petits États en développement insulaires et aux pays en développement enclavés. Par ailleurs, elle admet davantage aujourd'hui la nécessité d'évaluer de façon réaliste le rythme auquel les pays en développement peuvent respecter les engagements pris en matière de politique commerciale. À cet égard, plusieurs pays ont signalé à quel point le fait de commen-

cer par libéraliser les échanges dans le cadre de groupements régionaux leur avait facilité la tâche.

24. Le débat a clairement fait ressortir les rapports indissolubles qui existent entre politique commerciale et politique de développement et le fait que tous les pays devaient respecter les engagements pris en matière de politique commerciale, y compris faire leurs « meilleurs efforts » comme convenu. De nombreux orateurs ont déclaré que leurs pays étaient prêts à accroître leurs exportations, mais qu'ils n'avaient pas encore un accès suffisant aux marchés extérieurs bien que nombre de leurs produits d'exportation fassent partie du « programme incorporé » de l'OMC.

25. Les participants ont par ailleurs fait observer que le fait d'avoir plus largement accès aux marchés ne présente de l'intérêt pour les pays en développement que si ces derniers sont en mesure d'accroître suffisamment leur production pour répondre à la demande sur ces marchés. Cela suppose des investissements dans le secteur des exportations et les infrastructures connexes et donc la participation des systèmes financiers intérieurs et internationaux et des organismes publics et privés. En outre, la libéralisation du régime commercial des pays en développement s'accompagne parfois de coûts d'ajustement importants, ce qui, comme l'ont fait remarquer les États membres de l'OMC dans le document préparé à l'attention du Comité préparatoire, peut nécessiter un soutien et des mesures compensatoires appropriés de la part de la communauté internationale. Il a également été fait remarquer qu'avant de proposer des modifications à apporter à la politique commerciale internationale, il était indispensable d'en évaluer les conséquences sociales et environnementales au niveau national, comme cela se fait habituellement pour les grands projets d'investissement. En outre, plusieurs intervenants ont insisté sur l'importance de prendre des mesures plus énergiques pour atténuer les effets négatifs de la dégradation des termes de l'échange et de la volatilité des prix des produits de base.

### **Priorités**

- Relier les négociations commerciales internationales et les objectifs de développement : comme l'ont fait observer plusieurs orateurs et comme cela est décrit dans le document présenté par l'OMC, l'objectif du processus de libéralisation et de réforme est d'améliorer l'accès au marché dans tous les secteurs et de définir des règles

équilibrées et équitables pour le commerce international de biens et de services. Pour les États membres de l'OMC de même que pour divers autres intervenants, la non-discrimination, le caractère prévisible, la transparence, l'équité et des traitements spécifiques et différenciés constituent des principes fondamentaux. Certains orateurs craignaient cependant que la levée des obstacles traditionnels aux échanges soit suivie de l'imposition de nouveaux obstacles, ce qu'il fallait éviter même si ces nouveaux obstacles étaient introduits dans un but louable. Le représentant du BIT a fait observer que son institution cherchait à faire avancer parallèlement les normes applicables en matière de travail en complément des négociations commerciales. D'une manière plus générale, les États membres de l'OMC ont demandé à ce que les politiques commerciales soient pleinement intégrées aux stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Il a été suggéré que la Conférence pourrait mettre l'accent sur les goulots d'étranglements qui freinaient le développement et sur la façon de les éliminer afin de tirer pleinement profit de la libéralisation des échanges. Il a également été fait observer que la croissance effective de la demande mondiale devait être suffisante pour que les nouvelles opportunités commerciales se traduisent véritablement par un développement des échanges, ce qui avait des implications à l'échelle du système.

- Mettre en place des mécanismes appropriés de renforcement des capacités en matière commerciale : les intervenants se sont félicités des mesures prises pour renforcer le cadre intégré d'assistance technique pour les activités commerciales et connexes en faveur des pays les moins avancés. Il importe de renforcer la capacité de ces pays non seulement à mettre en oeuvre les accords de l'OMC mais également à participer davantage aux négociations commerciales. D'autres pays en développement ont également besoin de renforcer leurs capacités en matière commerciale. Le développement de l'assistance technique commerciale et le renforcement de la coordination des divers efforts entrepris à cet égard aux niveaux bilatéral et multilatéral suscitent un intérêt considérable.
- Utiliser des mécanismes de gestion des risques liés au commerce international : le commerce

s'accompagne de risques inévitables, et la plupart des mécanismes financiers destinés à limiter ces risques sont fournis par l'intermédiaires du secteur privé. L'Union européenne a récemment adopté un système d'appui additionnel afin d'aider les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique avec lesquels elle est associée à atténuer les fluctuations des recettes d'exportation. Les orateurs ont également relevé deux autres initiatives dans ce domaine à savoir :

- Le mécanisme de financement compensatoire du FMI qui permet de fournir une assistance, généralement liée à un accord de confirmation, aux pays membres qui enregistrent une baisse temporaire des recettes qu'ils tirent de leurs exportations ou une hausse excessive temporaire du coût de leurs importations de céréales. Il a été suggéré de renforcer ce mécanisme et d'en élargir le champ d'application;
- La création par la Banque mondiale d'une équipe spéciale internationale chargée d'étudier dans quelle mesure une coopération internationale pourrait permettre aux pays en développement d'avoir plus facilement accès aux instruments de marché pour gérer le risque de fluctuations intra-annuelles des prix des produits de base. Les orateurs se sont félicités de cette initiative, même si d'importants aspects tels que la prime à supporter par les producteurs et le subventionnement éventuel, au moins initial, de ce mécanisme, n'ont toujours pas été réglés. Il faudrait accélérer les travaux concernant cette initiative;
- Les assurances contre les catastrophes naturelles sont généralement proposées par le secteur privé international. Il a été suggéré que les organisations internationales compétentes pourraient contribuer à faciliter l'accès des pays vulnérables, tels que les petits pays insulaires en développement, à ces assurances. Cette question pourrait faire l'objet de partenariats secteur public/secteur privé.
- Appliquer le programme incorporé de l'OMC.
- Mettre au point des mécanismes institutionnels pour l'établissement d'un dialogue entre l'ONU et l'OMC. Le représentant de l'OMC a observé que s'il n'existait pas de liens « organiques » entre l'ONU et l'OMC, il existait néanmoins des re-

lations de travail étroites. Des idées ont été avancées quant à la façon dont le dialogue entre l'ONU et l'OMC pourrait être organisé en s'inspirant des relations entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods.

#### **IV. Coopération financière internationale par l'intermédiaire, entre autres, de l'aide publique au développement**

##### **Aide publique au développement**

26. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de maintenir les flux d'aide publique au développement (APD) et sur l'importance de l'objectif de 0,7 % à cet égard<sup>h</sup>. Les délégués se sont également accordés à considérer qu'un partenariat efficace constituait un modèle important en matière de coopération, comme le soulignait le « Pacte pour le redressement de l'Afrique » de la Commission économique pour l'Afrique<sup>i</sup>. Plusieurs raisons ont été avancées pour justifier le rôle déterminant de l'APD, à savoir :

- Pour beaucoup de pays en développement, l'APD représente la source la plus importante de financement extérieur. Elle est particulièrement indispensable pour un grand nombre de pays d'Afrique, de pays moins avancés et d'États en développement sans littoral ou insulaires;
- Même lorsque des flux privés sont disponibles, l'APD permet de financer des activités et des apports qui n'attirent pas les flux privés, comme les infrastructures de base, en particulier pour les populations rurales, le développement des ressources humaines et la protection de l'environnement.

##### **Priorités**

- Chercher à susciter une ferme volonté politique dans tous les pays en vue de mobiliser les ressources d'APD nécessaires et de veiller à leur bonne utilisation. Certains délégués se sont déclarés favorables à une campagne mondiale d'ouverture sur l'extérieur dans le but de sensibiliser l'opinion publique, dans les pays donateurs notamment, tandis que plusieurs autres ont marqué une préférence pour les campagnes nationales plus ciblées et plus efficaces par rapport à leur

coût, destinées à obtenir le soutien politique nécessaire;

- Souligner la contribution importante que l'APD peut apporter à la réalisation des objectifs de développement international énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que comme élément catalyseur ayant pour effet d'améliorer directement et indirectement la situation des pays en développement, attirant ainsi des flux privés nationaux et internationaux et permettant aux pays de mieux mettre à profit les possibilités d'élargissement de l'accès aux marchés;
- Convenir d'une approche axée sur les résultats, en renforçant la responsabilité mutuelle, en privilégiant les résultats en termes de développement et en simplifiant les procédures;
- Mettre l'accent sur les indicateurs d'efficacité de l'aide, complément important d'une augmentation du volume de l'APD et élément indispensable pour obtenir l'appui de l'opinion publique;
- Rechercher une plus grande souplesse dans la fourniture de l'aide, y compris en déliant l'aide et en l'adaptant davantage à la situation de chaque pays; à cet égard, mettre à profit les évolutions récentes, notamment la recommandation du Comité d'aide au développement de l'OCDE (*ad referendum* jusqu'au 11 mai) tendant à délier l'aide en faveur des pays les moins avancés.

#### **Fourniture et financement des biens publics mondiaux**

27. Les participants se sont accordés sur l'importance croissante des biens publics mondiaux et sur les points ci-après :

- La nécessité de s'accorder sur une définition des biens publics mondiaux. En l'absence de toute ambiguïté, cependant, comme c'est le cas par exemple pour la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, un accord devrait être conclu sans retard sur les mesures à prendre;
- La mobilisation d'une véritable coopération internationale dans le but de dégager au profit des biens publics mondiaux des ressources additionnelles qui ne soient pas détournées de l'APD, ainsi que des ressources provenant du secteur privé;

- La reconnaissance de l'existence non seulement de biens publics mondiaux, mais aussi de biens publics régionaux.

#### **Nouvelles sources de financement du développement**

28. Les participants se sont accordés à reconnaître que l'analyse demandée à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale à la suite du Sommet mondial pour le développement social, tendant à examiner de nouvelles sources de financement, devait être menée dans un souci de pragmatisme et de réalisme.

### **V. Dette**

29. De nombreux représentants d'États Membres, d'organisations internationales et de la société civile ont participé au débat consacré à la dette extérieure<sup>j</sup>. La convergence de vues sur de nombreuses questions, notée dans le résumé des débats de la session de février du Comité préparatoire, a été confirmée. En particulier, les délégations sont convenues que l'allègement de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire doit s'accompagner de politiques économiques, commerciales et financières appropriées aux échelons national et international. Parallèlement, il a été souligné que lorsqu'un allègement de la dette est accordé, il doit l'être indépendamment de l'aide au développement et non aux dépens de celle-ci.

#### **Priorités**

- Mettre l'accent sur la prévention des problèmes d'endettement extérieur à l'avenir. À cet égard, une assistance technique a été demandée aux pays développés et aux organisations internationales dans le but d'améliorer la gestion de la dette dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés;
- Veiller à ce que les obligations au titre du service de la dette qui sont à la portée des pays soient respectées à long terme. Il a été demandé que des mesures soient prises pour que les réductions de dette dans le cadre du programme de renforcement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés aient un caractère durable. Mention a été faite de l'option qui consiste, en vertu de cette initiative, à accorder dans des circonstances exceptionnelles des réductions de dette allant au-

délà de ce qui est prévu, si des facteurs exogènes modifient fondamentalement la situation d'un pays au point que sa capacité d'assurer le service de sa dette soit sérieusement remise en cause. Il a également été recommandé que l'aide à certains pays, une fois que l'Initiative aura été mise en oeuvre, prenne la forme de dons et d'apports de fonds à des conditions très libérales;

- Améliorer la supervision des institutions financières privées, nationales et étrangères, et la transparence des opérations de prêt, afin d'inciter les créanciers privés à prendre des décisions plus appropriées en matière de prêts;
- Poursuivre les efforts concernant le renforcement des capacités de surveillance du FMI et la mise au point de systèmes d'alerte rapide.

30. En dépit d'une moindre convergence de vues sur les questions ci-après, certains gouvernements ont émis le souhait qu'elles soient examinées de façon plus approfondie :

- Tant que l'allègement de la dette multilatérale dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés n'aura pas été intégralement financé et que des fonds supplémentaires n'auront pas été débloqués à cette fin, il serait prématuré d'envisager d'élargir les efforts actuels d'allègement de la dette;
- S'agissant d'aides temporaires destinées à faciliter le service de la dette à la suite de catastrophes naturelles, certains participants ont demandé si de nouveaux instruments devaient être mis au point ou si le système en vigueur offrait déjà une souplesse suffisante pour mettre en oeuvre les mesures appropriées;
- La question de savoir s'il y aurait lieu de mettre davantage l'accent sur les politiques d'aide aux pays à revenu intermédiaire ayant des difficultés pour assurer le service de leur dette a été soulevée;
- Dans le passé, certains gouvernements ont assumé la responsabilité des emprunts excessifs effectués par le secteur privé après une crise financière, allant parfois jusqu'à nationaliser des banques. Cette pratique, qui non seulement impose une charge budgétaire, mais crée un « aléa moral » incitant les emprunteurs et les créanciers à

ne pas tenir suffisamment compte des risques qu'ils prennent, doit être découragée;

- Il conviendrait d'établir des principes plus clairs en ce qui concerne le traitement de la dette et la résolution des problèmes d'endettement. À cet égard, certaines délégations ont fait observer qu'il y avait lieu de faire participer les créanciers privés à la résolution des crises d'endettement (voir également chap. VI);
- La possibilité de nommer un médiateur qui serait chargé de rapprocher les points de vue de toutes les parties intéressées, créanciers aussi bien que débiteurs, afin de contribuer à résoudre les crises d'endettement, a été évoquée. Il s'agit toujours d'élaborer un mécanisme permettant de choisir des médiateurs qui soient acceptables par tous les intéressés;
- Les organismes de prêt officiels devraient adopter un comportement plus prudent pour veiller à ce que de nouveaux prêts ne soient accordés que lorsqu'il est clair que la capacité de remboursement sera suffisante à leur échéance.

## VI. Questions systémiques

31. Les orateurs se sont largement accordés à reconnaître que des progrès sur les questions systémiques étaient absolument indispensables<sup>k</sup>. Comme cela avait été le cas à la deuxième session du Comité préparatoire, deux thèmes généraux ont largement retenu l'attention : la participation au processus de décision et de normalisation à l'échelon international et la recherche d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence dans les activités des différents organismes internationaux.

32. La plupart des participants ont souligné la nécessité d'une participation plus large et plus efficace de tous les pays au processus de normalisation et à la mise au point de règles d'application universelle, considérant que les dispositifs de gouvernance à l'échelle mondiale doivent refléter de façon appropriée les intérêts et les préoccupations de tous. Les participants se sont accordés à considérer que l'une des priorités et l'un des principaux objectifs du processus de financement du développement doivent être d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques de développement, les politiques commerciales et les politiques financières. Les participants sont également convenus

dans l'ensemble que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en organisant et en facilitant un dialogue de fond sur les questions économiques, financières et de développement à l'échelle mondiale. Les orateurs se sont félicités des efforts déployés par les institutions financières internationales dans le sens d'un renforcement de leurs responsabilités, d'une plus grande transparence et d'une meilleure prise en compte des préoccupations publiques internationales.

### Priorités

- Faire en sorte que les efforts de réforme déployés dans le cadre des structures financières existantes contribuent à accroître leur transparence et leur permettent de mieux répondre aux enjeux de la mondialisation et du développement;
- Mettre en place des dispositifs appropriés permettant de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la politique financière et commerciale internationale;
- Examiner les moyens de rendre l'environnement international plus propice à la mobilisation des ressources nationales, notamment sur les plans de l'accès aux marchés des exportations des pays en développement, de la stabilité des cours internationaux des produits de base et du système financier mondial qui régit les flux financiers internationaux;
- Améliorer la compatibilité, la cohérence, la coordination et la coopération dans les domaines financier, commercial et du développement. Certains progrès ont déjà été accomplis. Néanmoins, les orateurs se sont accordés à considérer que beaucoup restait à faire pour accroître et renforcer la cohérence et la compatibilité entre les institutions financières internationales, l'OMC, l'Organisation des Nations Unies et divers comités et instances. Il a été souligné qu'une meilleure coordination était nécessaire au niveau international aussi bien qu'au niveau national. Il a par ailleurs été reconnu qu'une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques devrait se refléter au niveau opérationnel, lorsque les politiques sont traduites en actions concrètes;
- Faire en sorte que la coopération régionale complète efficacement les actions menées au niveau mondial. Les participants ont souligné la nécessité d'examiner plus avant la possibilité de renforcer les dispositifs de coopération et de coordination régionales entre institutions mondiales et régionales dans les domaines monétaire et financier, ainsi que dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises;
- Étudier plus avant les modalités éventuelles d'une coopération internationale plus poussée en matière de fiscalité;
- Renforcer la surveillance multilatérale de façon symétrique pour tous les pays;
- Encourager une plus grande cohérence entre les politiques des grands pays industrialisés et les objectifs mondiaux;
- Mieux suivre et surveiller les marchés financiers mondiaux, afin d'améliorer la transparence à tous les niveaux, y compris dans le secteur privé, de manière à accroître la coopération en matière de collecte d'informations et de données;
- Moduler la mise en oeuvre des normes et des codes en tenant compte des besoins de développement et des capacités des pays en développement;
- Soutenir les efforts déployés par le FMI pour simplifier la conditionnalité;
- Continuer à respecter les objectifs sociaux et politiques nationaux de chaque pays dans les programmes d'ajustement structurel;
- Respecter l'autonomie dans la gestion du compte des opérations en capital, s'agissant par exemple de l'utilisation de mesures budgétaires dissuasives et de réglementations, ainsi que dans le choix des régimes de change;
- Compte tenu de l'importance de la contribution du secteur privé à la stabilité financière nationale et internationale, élaborer des règles et des procédures concernant la participation du secteur privé à la gestion et à la résolution des crises et examiner cette question plus avant. En outre, un dialogue plus poussé et des contacts bilatéraux actifs et réguliers sur des questions de fond peuvent contribuer à éviter les crises;
- Renforcer les systèmes de protection sociale dans les pays en développement et veiller à une meilleure intégration des questions sociales et des questions financières. Examiner les moyens de renforcer le soutien multilatéral afin de permettre

aux pays de mieux surmonter les crises économiques et financières et de s'adapter d'une manière qui soit plus propice à la croissance et à l'emploi.

### Notes

- <sup>a</sup> Déclaration commune des coprésidents publiée le 23 février 2001, à la fin de la deuxième session du Comité préparatoire, *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 28 A (A/55/28/Add.1)*, annexe I.
- <sup>b</sup> À titre d'information, le représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a également remis plusieurs documents de l'OMC qui résumaient les récents travaux intergouvernementaux sur deux questions qui intéressent le Comité préparatoire : « Directives et procédures pour les négociations sur le commerce des services » (S/L/93, en date du 29 mars 2001) et le rapport du Président du Conseil de l'OMC sur la septième session du Comité de l'agriculture (G/AG/NG/7, du 29 mars 2001).
- <sup>c</sup> Dix-huit pays ou groupes de pays ont pris la parole sur la question de ces corrélations, outre cinq organisations internationales (le FMI, l'OCDE, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC); un représentant de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement a parlé au nom du collectif des ONG sur les corrélations.
- <sup>d</sup> Il y avait 15 orateurs représentant des pays ou des groupes de pays, quatre autres orateurs représentant des organisations internationales (FMI, OCDE, PNUD et Banque mondiale) et un représentant d'une organisation non gouvernementale (le Conseil international de l'action sociale) au nom du Groupe des ONG sur les ressources intérieures.
- <sup>e</sup> Présenté lors de la Conférence commune des Ministres africains des finances et du développement et de la planification tenue à Alger du 8 au 10 mai 2001.
- <sup>f</sup> Il y a eu 24 interventions au nom de pays ou de groupes de pays. En outre, des déclarations ont été faites par les représentants du BIT, de la CNUCED, de la Banque mondiale et d'une organisation non gouvernementale (Alternativas de Capacitación y Desarrollo Comunitario) au nom du Groupe des ONG sur l'investissement étranger.
- <sup>g</sup> Il y a eu 21 intervenants au nom de pays ou de groupes de pays, quatre au nom d'organisations internationales (BIT, FMI, Banque mondiale et OMC) et deux représentants d'organisations non gouvernementales (Social Watch, au nom du Groupe des ONG sur le commerce et Development Alternatives with Women for a New Era).
- <sup>h</sup> Des déclarations ont été faites par 23 pays ou groupes de pays, cinq organisations internationales (Banque mondiale, FAO, FMI, OCDE et PNUD) et une

organisation non gouvernementale (le Conseil canadien pour la coopération internationale, au nom du Caucus des ONG sur l'aide publique au développement et les taxes sur les transactions de change).

<sup>i</sup> Op. cit.

<sup>j</sup> Des déclarations ont été faites au sujet de la dette par 20 pays ou groupes de pays, par le FMI et par deux organisations non gouvernementales (New Economics Foundation et Conseil oecuménique des Églises).

<sup>k</sup> Dix-sept orateurs, représentant notamment 11 gouvernements ou groupes de gouvernements, ont fait une intervention. Des interventions ont été faites par la CNUCED, l'OIT, le FMI et trois ONG (Women's Environment and Development Organization, au nom du Caucus des ONG sur les questions systémiques; Caritas Internationalis, au nom de la Coopération catholique internationale pour le développement et la solidarité et du Centre of Concern; et Focus on the Global South).

## Annexe II

### Liste des documents dont était saisi le Comité préparatoire à sa troisième session\*

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
A/AC.257/10/Add.3	1	Liste des organisations non gouvernementales que le Bureau du Comité recommande d'accréditer pour participer au processus préparatoire de fond et à la Conférence internationale sur le financement du développement
A/AC.257/12	2	Rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire
A/AC.257/13	2	Rapport de la Réunion consultative régionale de haut niveau sur le financement du développement dans la région Asie-Pacifique, Jakarta, 2-5 août 2000
A/AC.257/14	2	Rapport de la Réunion consultative régionale sur le financement du développement dans la région de l'Afrique et Réunion préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Addis-Abeba, 15-17 novembre 2000
A/AC.257/15	2	Rapport de la Réunion régionale consultative chargée d'examiner la question du financement du développement dans la région de l'Europe, Genève, 6 et 7 décembre 2000
A/AC.257/16	2	Rapport de la consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Asie occidentale, tenue à Beyrouth les 23 et 24 novembre 2000
A/AC.257/17	2	Rapport de la consultation régionale sur le financement du développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bogota, 9 et 10 novembre 2000
A/AC.257/18	2	Financement du développement : auditions de la société civile, 6 et 7 novembre 2000; récapitulation des exposés et des débats des tables rondes
A/AC.257/19	2	Financement du développement : auditions tenues avec les milieux d'affaires les 11 et 12 décembre 2000; résumé des exposés et du débat
A/AC.257/21	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
A/AC.257/22 et Corr.1	2	Troisième rapport du Bureau du Comité
A/AC.257/22/Add.1	2	Troisième rapport du Bureau du Comité, additif : rapport du groupe de travail spécial établi par le Bureau pour examiner les modalités de participation du secteur privé

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
A/AC.257/22/Add.1	2	Troisième rapport du Bureau du Comité, additif : rapport du groupe de travail spécial établi par le Bureau pour examiner les modalités de participation du secteur privé au financement du développement
A/AC.257/23 et Add.1	2	Note du Secrétaire général : récapitulatif des initiatives et des thèmes proposés par les gouvernements
A/AC.257/24	2	Document de travail établi par le Facilitateur
A/AC.257/L.6	5	Projet de rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement sur les travaux de sa troisième session
A/RES/55/186	2	Résolution adoptée par l'Assemblée générale, intitulée « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale »

\* Les documents A/AC.257/12 à 19 sont des documents de base dont le Comité préparatoire était également saisi à sa deuxième session.

01-43990 (F) 310701 030801

**\*0143990\***